

ATTESTATION DE TYPE COMMISSION D'EXPERTISE-TYPE DE VEHICULE A MOT.

Catégorie Voiture de tourisme	Marque CONSUL	Désignation du type / Signe de reconnais. EOTA EOTAL - Linousins 4 portes (*)	Bordereau-type N° 1336
---------------------------------------------	-------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------

Moyens de reconnaissance du type **Dés. "EOTA" ou "EOTAL" en préfixe des numéros de moteur et châssis**
 N° de châssis frappé **A l'avant à droite s/prolong. auvent autour de la fix. suspension & s/plaq.**
 N° de moteur frappé **A droite, centre carter moteur, au-dessous support et s/plaquette construct**
 Constructeur du châssis **FORD MOTOR COMPANY, DAGENHAM (GB)**
 Constructeur du moteur **FORD MOTOR COMPANY, DAGENHAM (GB)**

MOTEUR		CHASSIS	CARROSSERIE	
Marque et type CONSUL EOTA		Nombre d'essieux 2	Constructeur FORD MOTOR COMPANY	
Genre En ligne, OHV.		Entraînement sur roues arrières	Constructeur DAGENHAM	
Carburant Benzine		1. Frein A pied : Hydraulique, à tambour,	Genre / Forme Linousins	
Nombre cyl. 4	Temps 4	sur toutes les 4 roues	Nombre de portes	
Alésage 79,37 mm.		2. Frein A main : Mécanique, à tambours,	Nombre de places ass. Total 5	
Course 76,20 mm.		à câble, sur roues arrières	Avant 2 Milieu = Arrière 3	
C.V.-Impôt 7,680		3. Frein ---	Nombre de places debout ---	
Cylindres totaux 1'508 cm ³		Frein de remorque ---	Pour motos: Siège arrière ---	
C.V. frein 48		Direction A gauche ou à droite - BURMAN	Sidecar ---	
Refroidissement Eau		Crochet de remorque ---		
Empl. du moteur A l'avant		Nombre de vit. avant 3		
		Vit. en 1 ^{re} vit. 40 en prise dir. 115 km/h.		

POIDS ET PNEUMATIQUES		Essieu avant	Essieu arrière	Total
Poids à vide du châssis prêt à rouler		kg.	kg.	--- kg.
Capacité de charge du châssis (art. 11 RE)		kg.		--- kg.
Poids maximum garanti par le fabricant		kg.	kg.	--- kg.
Poids à vide du veh. carrossé (prêt à rouler)		622 kg.	482 kg.	1'104 kg.
Charge utile		kg.	kg.	--- kg.
Poids maximum garanti du train routier (camion / remorque)				--- kg.
Pneumatiques: Dimension		5.90 - 13 ou 6.20 - 13	4 Ply	simples / doubles
Capacité de charge (par pneu 395 kg.)		par essieu 790 kg.	790 kg.	
		780	780	

EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR

12 A.

Phares: Marque

LUCAS

Feux de position

2, sous les phares

Feux stop

2, combiés, 24 H.

Indicateurs de direction: Syst. 4, clignot. AV. retour

AV. retour

Avertisseur 1 avertis. 6 électrigus (1 ton)

AV. retour

Syst. antibloquant
Appoules blanc à cullier
2, combiés, 6 H.

Feux rouges

Edatrage du No de contr. 1, au centro

Emplacement

AV=Combin. av. feux de posit. (blancs)

AP=Combin. av. feux stop (rouges)

Essuis-glace, 2, à depression

DIMENSIONS

Voie { avant

1:270 mm.

1:250 mm.

1:575 mm.

2:570 mm.

4:220 mm.

1:560 mm.

175 mm.

910 mm.

--- mm.

--- mm.

12,00 m.

12,15 m.

Empiement

Largeur hors-tout AV. 1:625 AR.

1:575 mm.

2:570 mm.

4:220 mm.

1:560 mm.

175 mm.

910 mm.

--- mm.

--- mm.

12,00 m.

12,15 m.

Voie { arrière

1:270 mm.

1:250 mm.

1:575 mm.

2:570 mm.

4:220 mm.

1:560 mm.

175 mm.

910 mm.

--- mm.

--- mm.

12,00 m.

12,15 m.

Diamètre de braquage ext. droite

Diamètre de braquage ext. gauche

Crochet de remorque (porte à faux)

Crochet de remorque (haut. dep. sol)

Porte à faux arrière

Garde au sol

Hauteur (non chargé)

Longueur hors-tout

Empiement

Largeur hors-tout

1:270 mm.

1:250 mm.

1:575 mm.

2:570 mm.

4:220 mm.

1:560 mm.

175 mm.

910 mm.

--- mm.

--- mm.

12,00 m.

12,15 m.

Dim. intérieures

Longueur du pont de charge

Largeur du pont de charge

Hauteur intérieure

Hauteur du pont dep. la sol

Ridelles (hauteur)

OBSERVATIONS

a) Vnc. av. direction à gauche = Disign. "ROYAL"
 b) Vnc. av. direction à droite = A l'avant, à gauche
 c) Retardage du No. de contrôle suffisant, pour
 autant que la plaque de police soit fixée
 correctement.
 Mesure du bruit : A 7 m. Intégalement

au ralenti

au régime max. d'utilisation (115 km/h.) = 80 Phons

56 Phons

MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS (sel. RB)

Lieu et date de l'expertise-type

ZURICH, le

6. 7. 1957.

19. 7. 1957. La commission d'expertises-types